### **MAIRIE DE METZ**

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1 octobre 2020

## DCM N° 20-10-01-8

<u>Objet</u>: Versement d'une subvention exceptionnelle au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Bernard à Metz.

## Rapporteur: Mme FRIOT

La canalisation principale en eau potable alimentant l'église Saint-Bernard a cédé cet hiver engendrant un sinistre conséquent salle Sainte-Cécile ainsi qu'une consommation en eau importante jusqu'à l'intervention d'un technicien.

Pour la période couvrant janvier à avril 2020 la consommation en eau a été de 297 m³, pour un coût de 933,51 €, contre 2 m³ pour l'année précédente, pour un coût de 31,82 €. La différence entre les deux facturations s'élève à 901,69 €.

En conséquence, le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Bernard sollicite la participation de la Ville de Metz au financement de cette facture impactant de manière fortuite le budget annuel en fonctionnement de la paroisse déjà fortement touché par la crise sanitaire.

Dès lors, il est proposé de verser à la paroisse Saint-Bernard une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 €uros correspondant au montant excédentaire, arrondi, de la surconsommation en eau suite au sinistre survenu en février 2020.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Bernard en date du 28 mai 2020,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.2541-12-10,

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 900 € au conseil de fabrique de la paroisse Saint-Bernard correspondant au montant excédentaire de la consommation en eau suite au sinistre intervenu en février 2020.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel Commissions : Commission des Affaires Culturelles

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 4

Décision: ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ